



Modalités de l'oral de rattrapage

publié le 21/06/2014 - mis à jour le 22/06/2014

Descriptif :

Oral de contrôle et fiches évaluation

Sommaire :

- Les modalités de l'oral de contrôle (rattrapage)
-

● Les modalités de l'oral de contrôle (rattrapage)

B.O.E.N n° 4 du 23 janvier 2014

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Il se rapporte à l'une des quatre notions du programme. **Le candidat n'a pas à fournir la liste des notions étudiés** (ce qu'indiquait un B.O. plus ancien datant du 1er mars 2012) **ni bien sûr la liste des documents étudiés.**

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de passage : 20 minutes

Les épreuves de LV1 et LV2 peuvent être choisies comme épreuve de second groupe (oral de rattrapage) puisqu'elles comportent une partie écrite. Dans ce cas, la note obtenue à l'oral de rattrapage est affectée de la totalité du coefficient de l'épreuve de LV1 ou LV2 correspondante. Pour la série L, ce coefficient peut être augmenté du coefficient de l'épreuve de langue vivante 1 ou 2 approfondie.

L'évaluation prend appui sur un document découvert par le candidat au moment de l'épreuve. Il se rapporte à l'une des quatre notions du programme. Ce document peut relever de genres très différents (image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, slogan, titre d'article de presse, question invitant le candidat à prendre position sur un sujet d'actualité ou un phénomène de société, etc...).

Avant l'épreuve : L'examineur propose au candidat deux documents. Chacun illustre une notion différente du programme. Le candidat choisit l'un de ces documents et dispose ensuite de 10 minutes de préparation pour organiser ses idées et préparer son propos.

Pendant l'épreuve : le document, qui ne donne pas lieu à un commentaire formel, doit permettre au candidat de prendre la parole librement. Cette prise de parole en continu, qui n'excède pas 10 minutes, sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur, qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

Après l'épreuve : Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue (LV1 ou LV2) présentée. Cette fiche a le statut d'une copie d'examen.

[Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV1](#) (PDF de 107.1 ko)
Modalités de l'oral de rattrapage - 2014.

[Fiche d'évaluation et de notation pour l'expression orale en LV2](#) (PDF de 103.6 ko)
Modalités de l'oral de rattrapage - 2014.

Dans la mesure du possible, on privilégiera une organisation de l'épreuve « sur écran » qui permet une meilleure présentation aux candidats des documents, en particulier iconographique. Si l'épreuve prend appui sur un document imprimé, l'examineur veille à ce que le candidat restitue le document en fin d'épreuve.

